

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA LETTRE D'INTENTION

(voir texte révisé et les mises à jour en rouge)

La lettre d'intention pour le deuxième concours du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (le Fonds) comporte cinq parties obligatoires :

1. [Formulaire de la stratégie institutionnelle \(Partie A\)](#)
2. [Formulaire de la stratégie scientifique \(Partie B\)](#)
3. Pièces jointes :
 - [Proposition pour la stratégie scientifique](#)
 - [Biographies brèves](#) pour un maximum de 10 personnes clés pour la stratégie scientifique
4. [Formulaire pour les évaluateurs suggérés](#)
5. [Formulaire administratif](#)

Ces instructions fournissent des directives pour l'achèvement et la présentation de toutes les parties énumérées ci-dessus. Veuillez lire les instructions au complet avant de commencer à compléter les parties.

Les parties 2 et 3 ci-dessus doivent être présentées dans un seul PDF intégré et interrogeable (pas une image numérisée). Les parties 1, 4 et 5 doivent être soumises séparément en trois pièces jointes PDF interrogeables (à l'exception de la page de signature dûment signée comprise dans le formulaire administratif, qui pourra être une copie numérisée).

Chaque établissement admissible ne peut être désigné en tant qu'établissement principal que dans une seule lettre d'intention qui comprendra une seule stratégie scientifique (Partie B).

La lettre d'intention dûment remplie doit être téléchargée sur le Portail du Fonds au plus tard à **21 heures (de l'Est) le 9 novembre 2015**.

Pour demander la mise en place ou la réactivation d'un compte du Fonds dans le portail, veuillez envoyer un courriel à information@cfref-apogee.gc.ca, bien avant la date limite pour la soumission des lettres d'intention, en identifiant clairement l'établissement dans la ligne d'objet du courriel.

Pour les questions sur le processus de la lettre d'intention, veuillez envoyer un courriel à information@cfref-apogee.gc.ca.

Évaluation des lettres d'intention

Chaque lettre d'intention fera l'objet d'une évaluation par des pairs avec un comité d'évaluation et sera évaluée par le comité de sélection selon les critères de sélection suivants :

- **Critère 1 : Mérite scientifique et capacité avérée de chef de file à l'échelle internationale – Position actuelle et forces actuelles et capacité existante** : la proposition de lettre d'intention doit décrire les forces / la capacité existante de l'établissement, la position internationale et la réputation d'excellence mondiale et le leadership mondial de l'institution dans le(s) domaine(s) de recherche proposé(s), et décrire brièvement comment la subvention sera utilisée pour atteindre les objectifs déclarés de la stratégie scientifique. Ceci comprend :
 - le niveau d'excellence de la recherche existante à la base de l'initiative proposée;
 - la force de recherche du corps enseignant de l'établissement dans le domaine ou les domaines proposés; et
 - la qualité des installations de recherche pertinentes de l'établissement et celle des occasions et des milieux de formation en recherche.
- **Critère 2 : Pertinence stratégique de la recherche pour le Canada** : la conformité de l'initiative proposée avec les [domaines de recherche prioritaires en sciences, en technologie, et en innovation du gouvernement du Canada](#) (veuillez noter que seules les initiatives qui sont conformes aux domaines de recherche prioritaires du gouvernement du Canada seront invités à présenter une demande).

Une stratégie scientifique doit comprendre un programme ou une initiative de recherche de haut niveau dans un domaine de recherche prioritaire ciblé par l'établissement. La lettre d'intention doit présenter des informations pour évaluer la capacité scientifique actuelle de l'établissement dans le domaine qu'il se propose d'avancer dans une stratégie scientifique à l'étape de la demande (partie du critère 1), et la conformité du domaine d'intérêt de recherche proposé(s) aux domaines de recherche prioritaires en sciences, en technologie et en innovation de la stratégie fédérale (partie du critère 2).

La sélection aura pour objectif de s'assurer que les établissements atteignent le seuil et la norme pour être considéré pour un financement dans le cadre du Fonds (s'ils répondent de manière appropriée aux objectifs et à l'ambition du Fonds, basé sur ces deux éléments clés des critères de sélection). Plus précisément, les lettres d'intention doivent recevoir une cote minimale de « répond complètement au critère » sur le critère 1 mentionnés ci-dessus, et être jugés conformes aux domaines de recherche prioritaires en sciences, en technologie, et en innovation du gouvernement du Canada pour critère 2, selon le comité d'évaluation et le comité de sélection.

Des évaluations par des experts ne seront pas sollicitées pour l'évaluation d'une lettre d'intention, sauf s'ils s'avèrent nécessaires pour compléter l'expertise du comité d'évaluation. Cela sera déterminé au cas par cas, lorsque nécessaire.

Chaque lettre d'intention sera considérée comme un ensemble et sera évaluée en conséquence. La lettre d'intention devra démontrer que l'établissement possède les forces / la capacité existante pour devenir chef de file mondial (c.-à-d. se hisser parmi le 1 p. 100 à 10 p. 100 des centres d'excellence académique les plus réputés au monde), et pour maintenir le leadership mondial dans le(s) domaine(s) proposé. L'objectif du Fonds n'est pas de développer la capacité là où il y a un potentiel émergent.

Une stratégie scientifique doit être dotée d'un thème central et pourra comprendre plusieurs domaines d'intérêt. La proposition doit clairement démontrer en quoi ces domaines ou sous-thèmes sont liés et comment ils pourront être mis à contribution afin d'apporter un axe stratégique cohérent pour l'établissement ainsi qu'un leadership intégré au sein de l'établissement pour la mise en œuvre de l'initiative. Le raisonnement qui entraîne les choix stratégiques des domaines d'intérêt doit être expliqué de façon convaincante et la soumission doit décrire comment la poursuite de ces orientations en recherche pourra sous-tendre l'orientation stratégique globale de l'établissement afin de démontrer un leadership à l'échelle mondiale. L'inclusion de plusieurs domaines d'intérêt au sein d'une seule stratégie scientifique, lorsque ceux-ci ne satisfont pas tous aux normes d'excellence attendues pour bénéficier du Fonds, aura pour effet d'affaiblir la compétitivité d'une proposition et pourrait être perçue comme la preuve d'une lacune de la part de l'établissement en matière de capacité d'autoévaluation de son classement mondial et de sa capacité de se fixer des objectifs qui concordent avec ses forces (évaluée selon le critère 1 - le mérite scientifique et la capacité avérée de chef de file à l'échelle internationale). Il peut également être perçue comme démontrant une faiblesse dans la capacité de l'établissement à faire les choix difficiles qui seront sans doute nécessaires pour mettre en œuvre avec succès une initiative de l'échelle et de la portée d'une subvention Apogée (un élément sous-jacent au critère 3 - Qualité du plan de mise en œuvre).

S'il n'y a pas de limites quant au nombre de propositions dans lesquelles un établissement peut être nommé comme **partenaire**, l'établissement en question **ne peut être désigné** en tant qu'établissement **principal** que dans **une seule proposition** soumise dans le cadre d'un concours donné.

Les résultats de la lettre d'intention seront annoncés en janvier 2016; une liste des établissements invités à présenter une demande sera affichée sur le site Web du Fonds Apogée.

Partie 1: Formulaire de la stratégie institutionnelle (Partie A)

Remplissez chacun des champs obligatoires (avec une boîte grise) dans le formulaire.

Résumé de la stratégie institutionnelle

En 250 mots, résumez la stratégie générale de l'établissement, par rapport au Fonds, pour atteindre l'excellence et exercer un leadership en recherche à l'échelle mondiale, et ce, dans des domaines d'intérêt stratégiques pour le Canada. Ce résumé pourra être utilisé à des fins publicitaires et en vue des communications relatives au Fonds.

Financement requis

On peut demander une subvention pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle dans son ensemble, de façon distincte et comme supplément au financement demandé pour la mise en œuvre de la stratégie scientifique. Les activités de mise en œuvre de stratégies institutionnelles comptent notamment le soutien à la coordination de la stratégie scientifique (s'il y a lieu); à la gouvernance de l'initiative et aux activités de communication; et aux contributions à une initiative internationale dont la portée dépasse celle de la stratégie scientifique. Il n'est **pas obligatoire** de demander du financement de la subvention pour mettre en œuvre la stratégie institutionnelle.

Indiquez les sources de financement et la façon dont les fonds seront utilisés, dans les deux catégories de dépenses admissibles (coûts directs et indirects) en vue de mettre en œuvre la stratégie institutionnelle. (Le financement demandé et attribué à la stratégie scientifique doit être présenté dans le formulaire de la stratégie scientifique (partie B).)

Pour les contributions de l'établissement, seuls les engagements supplémentaires sujets à l'attribution de la subvention en cause devraient être inclus. Les engagements existants et en cours (par exemple, les salaires de professeurs déjà en place, l'espace de laboratoire existant) doivent être décrits dans la présentation des forces et des capacités actuelles de l'établissement.

Veuillez consulter [le site Web du Fonds](#) pour obtenir plus de détails sur les coûts admissibles pour chaque catégorie de dépense.

Entrez le montant total approximatif de financement (arrondi au millier près) qui sera requis pour la durée de la subvention (le cas échéant) pour la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle (plan de mise en œuvre).

Ne comptez que les dépenses à être encourues à compter du 1^{er} septembre 2016. Comptez le financement et les contributions (uniques ou continues) qui seront engagées et disponibles à compter du 1^{er} septembre 2016 (et non pas rétroactivement). Ne comptez pas les fonds provenant du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), des programmes inter-conseils ni de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

Remarque : Toutes les subventions seront pour une durée de sept (7) ans. Si la subvention est accordée, le montant total sera versé à l'établissement en paiements pendant la durée de la subvention.

Le financement total requis pour couvrir les coûts indirects de la recherche ne doit pas excéder 25 p. 100 du montant total de la subvention. Toutefois, le financement nécessaire pour couvrir les coûts indirects de la recherche dans la partie A ou dans la partie B peut excéder 25 p. 100 du total demandé pour cette partie.

Une justification de budget n'est pas requise pour la lettre d'intention. Le but de la présentation d'un budget à l'étape de **la lettre** d'intention est d'obtenir une idée de l'envergure de la demande pour les fonds d'Apogée. Il sera également utilisé par le comité de sélection pour identifier un nombre gérable d'établissement qui seront invités à soumettre une demande tout en assurant un niveau de compétitivité adéquat.

Partie 2: Formulaire de la stratégie scientifique (Partie B)

Remplissez chacun des champs obligatoires (avec une boîte grise) dans le formulaire.

Domaine(s) de recherche thématique : il n'existe aucune liste de possibilités pour les domaines de recherche thématiques. Veuillez employer le vocabulaire le mieux adapté à votre proposition, y compris des éléments des listes fournies par les trois organismes subventionnaires fédéraux et la Fondation canadienne pour l'innovation, s'il y a lieu.

Disciplines de recherche : [cliquer ici pour la liste des codes](#)

Résumez de la stratégie scientifique

Veillez résumer (en 300 mots maximum) la stratégie scientifique qui permettra à l'établissement d'exceller à l'échelle mondiale dans ce domaine de recherche et de créer des avantages économiques à long terme pour le Canada. Décrivez les principaux éléments de la recherche proposée et la nature des activités de haut niveau devant être financées. Ce sommaire sera utilisé dans le processus de sélection pour les lettres d'intention, le recrutement anticipé des pairs pour l'évaluation au stade de la demande, de même qu'à des fins publicitaires et en vue des communications relatives au Fonds.

La conformité avec les domaines de recherche prioritaires en sciences, en technologie et en innovation de la stratégie fédérale

Veillez référer au [site Web de la stratégie en sciences, en technologie, et en innovation du gouvernement du Canada](#) pour plus d'information au sujet de ces domaines de recherche prioritaires et les secteurs d'intérêts, en particulier la Section [4.0 Mettre l'accent sur les priorités](#).

Partenaires

Veillez fournir une liste des partenaires confirmés et potentiels pour cette stratégie scientifique. Cette information est requise par le Secrétariat du Fonds pour assurer que les pairs/ évaluateurs potentiels ne sont pas en conflit d'intérêts avec l'établissement principal ou les personnes clés impliquées dans l'initiative de recherche.

Un partenaire est un établissement ou un organisme, plutôt qu'une personne. N'inscrivez pas tous les établissements ou organismes avec lesquels un membre du corps professoral œuvrant dans le domaine de recherche pourrait entretenir des liens professionnels ou avoir copublié un ouvrage. **Les partenaires sont des collaborateurs qui jouent un rôle bien défini et concret dans la mise en œuvre de la stratégie**, un rôle qui reflète les alliances stratégiques et les collaborations au niveau de l'établissement. Pour les partenaires désignés « potentiels », inscrivez seulement les établissements et organismes dont la participation est prévue pour les années ultérieures de la stratégie, ou est conditionnelle à l'achèvement des premières phases.

Remarque : Les lettres d'appui/ de support des partenaires confirmés ne doivent pas être incluses avec la lettre d'intention. Elles seront requises à l'étape de la demande seulement.

Personnes participantes

Personnes clés :

Veillez fournir une liste des personnes (un maximum de 10) qui tiendront un rôle de leadership clé dans la mise en œuvre soit de la Stratégie institutionnelle (par exemple, administrateur d'université, chef de centre ou institut) ou la Stratégie scientifique (par exemple, directeur scientifique, le chercheur principal de l'une des recherches clés directions ou des domaines qui font l'objet de la proposition).

Selon les instructions pour compléter les Pièces jointes - biographies brèves dans la partie 3 ci-dessous, fournir une biographie brève (deux pages maximum chaque) pour chacune de ces 10 personnes clés pour la stratégie scientifique proposée.

Les informations ci-dessus aideront les pairs dans l'évaluation des forces actuelles en recherche du corps professoral et son leadership par rapport aux objectifs de recherche proposés.

Financement requis

Les fonds de subvention peuvent être demandés en vue de mettre en œuvre la stratégie scientifique. Indiquez les sources de financement et la façon dont les fonds seront utilisés dans les deux catégories de dépenses admissibles (coûts directs et indirects) en vue de mettre en œuvre la stratégie scientifique. (Veillez noter que le financement



demandé et attribué à la stratégie institutionnelle doit être présenté dans le formulaire de la stratégie institutionnelle (Partie A)).

Pour les contributions de l'établissement, seuls les engagements supplémentaires sujets à l'attribution de la subvention en cause devraient être inclus. Les engagements existants et en cours (par exemple, les salaires de professeurs déjà en place, l'espace de laboratoire existant) doivent être décrits dans la présentation des forces et des capacités actuelles de l'établissement.

Veuillez consulter le [site Web du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada](#) pour obtenir plus de détails sur les coûts admissibles pour chaque catégorie de dépense.

Entrez le montant total approximatif de financement (arrondi au millier près) qui sera requis pour la durée de la subvention (le cas échéant) pour la mise en œuvre de la stratégie scientifique.

Ne comptez que les dépenses à être encourues à compter du 1^{er} septembre 2016. Comptez les contributions (uniques ou continues) qui seront engagées et disponibles à compter du 1^{er} septembre 2016 (et non pas rétroactivement). Ne comptez pas les fonds provenant du CRSNG, du CRSH, des IRSC, des programmes inter-conseils ni de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

Remarque : Toutes les subventions seront pour une durée de sept (7) ans. Si la subvention est accordée, le montant total sera versé à l'établissement en paiements pendant la durée de la subvention.

Le financement total requis pour couvrir les coûts indirects de la recherche ne doit pas excéder 25 p. 100 du montant total de la subvention. Toutefois, le financement nécessaire pour couvrir les coûts indirects de la recherche dans la partie A ou dans la partie B peut excéder 25 p. 100 du total demandé pour cette partie.

Une justification de budget n'est pas requise pour la lettre d'intention. Le but de la présentation d'un budget à l'étape de la **lettre** d'intention est d'obtenir une idée de l'envergure de la demande pour les fonds d'Apogée. Il sera également utilisé par le comité de sélection pour identifier un nombre gérable d'établissement qui seront invités à soumettre une demande tout en assurant un niveau de compétitivité adéquat.

Partie 3: Pièces jointes – proposition et biographies brèves

Proposition de la stratégie scientifique

- Ne dois pas dépasser **5 pages**.
- La proposition doit répondre aux critères de sélection de la lettre d'intention décrits ci-dessous, ainsi que tout autre renseignement pertinent en fonction des critères énoncés. Les renseignements doivent être fournis selon les rubriques et sous-rubriques indiquées ci-dessous. L'échelle de référence pour tous les éléments probants, indicateurs et données démontre le rôle de chef de file sur la scène internationale.
- L'utilisation de tableaux, graphiques, illustrations et de références scientifiques peuvent être inclus, et sont souhaitable à aider à résumer l'information, mais ils seront comptés comme faisant partie de la page totale.
- Toute page excédentaire ou tout document autre que ceux exigés seront retirés.
- Le texte, les graphiques et les illustrations peuvent être présentés sur une ou deux colonnes.
- Le nom de l'établissement doit figurer dans le haut de chaque page. Numérotez toutes les pages. Pour le texte, vous devez utiliser la police de caractères Times New Roman et choisir une taille de 12 points ou plus. Utilisez des feuilles de 8 ½ po x 11 po (21,5 cm x 28 cm). Toutes les marges doivent être réglées à au moins ¾ po (1,87 cm).

Rubriques et sous-rubriques de la proposition

Rubrique n° 1 : Résumé de la stratégie scientifique proposée : Cette section doit décrire brièvement la stratégie scientifique proposée et décrire l'initiative de recherche de haut niveau. Il devrait fournir le contexte et la base pour ce que l'établissement veut atteindre en fonction de sa position actuelle et ses forces actuelles/ capacité existante. Cet élément ne sera pas évalué par les pairs, mais il contribuera le contexte pour l'évaluation des forces/ capacités de l'établissement pour mettre en œuvre avec succès la stratégie scientifique proposée.

Critère 1 : Mérite scientifique et capacité avérée de chef de file à l'échelle internationale

Rubrique n° 2 : Forces actuelles et capacité existante : Cette section doit décrire les forces actuelles et la capacité existante de l'établissement, sa position internationale et sa réputation dans le domaine de recherche. Abordez les éléments suivants :

Sous-rubriques:

- 1) **Niveau d'excellence de la recherche actuelle.** Démontrez que la recherche actuelle qui sous-tend l'initiative proposée est de calibre mondial, ce dont témoigne l'engagement manifesté au fil des ans par l'établissement pour favoriser et améliorer le domaine de recherche, et expliquez en quoi cette stratégie scientifique cadre avec les priorités stratégiques confirmées de l'établissement. Par exemple :
 - les investissements de l'établissement dans le domaine de recherche au cours des cinq dernières années, comme les tendances relatives au nombre de membres du corps professoral, de chaires d'excellence en recherche du Canada, de chaires de recherche du Canada, de chaires industrielles et dotées prestigieuses et d'autres postes semblables consacrés au domaine de recherche au cours des cinq dernières années (veuillez inclure un tableau indiquant les tendances pertinentes en ce qui concerne le nombre de membres du corps professoral et de titulaires de chaires dans le domaine de recherche et des données comparatives appropriées pour les autres domaines de recherche de taille comparable à l'établissement, ainsi que les moyennes pour l'ensemble de l'établissement). Évitez les renseignements subjectifs (p. ex. « avons embauché massivement dans ce domaine ») et fournissez des données concrètes et des données comparatives qui démontrent que l'établissement accorde une nette priorité à l'atteinte d'un niveau d'excellence dans ce domaine;
 - le soutien à la recherche dispensé par l'établissement (en particulier celui attribué par concours et examiné à l'externe).

Expliquez comment votre établissement a démontré que la priorité qu'il accordait et l'engagement qu'il prenait à l'égard de ce domaine de recherche se comparent à ceux de centres de recherche concurrents à l'échelle internationale (postsecondaires ou autres) et au soutien auquel ces concurrents auront accès (financement prioritaire du gouvernement, engagements du secteur privé dans une région précise, etc.).

Décrivez comment le niveau d'excellence de la recherche de votre établissement dans ce domaine se compare à d'autres à l'échelle mondiale, en particulier le meilleur dans le domaine, et les avantages uniques et les forces complémentaires de votre établissement.

- 2) **Forces actuelles en recherche du corps professoral.** Décrivez les atouts de la faculté de l'établissement dans le domaine de recherche proposé, notamment :
 - les principaux chercheurs engagés dans le domaine de recherche; veuillez indiquer les sous-domaines qui retiennent leur attention, leurs principales contributions et les prix ou les honneurs internationaux prestigieux qu'ils se sont mérités;
 - les principales questions de recherche du domaine proposé qui ont bénéficié, au cours des cinq dernières années, des avancées ou des progrès de chercheurs de votre établissement, en situant votre propos dans un contexte international;
 - la participation actuelle de l'établissement à des projets de recherche concertés nationaux et internationaux portant sur le domaine de recherche, y compris le rôle des principaux chercheurs et établissements partenaires;
 - la preuve du leadership international de l'établissement dans le domaine, au moyen d'indicateurs comme des données comparatives sur les citations des articles publiés par l'établissement dans le domaine de recherche (seulement dans les domaines de recherche pour lesquels il est possible d'appliquer des principes de bibliométrie), des brevets (en particulier ceux qui sont utilisés), la création de nouveaux produits et processus et des entreprises essaimées.

Cette section devrait décrire la force du corps professoral dans son ensemble, et non seulement la force des personnes clés individuelles. Veuillez énumérer les membres pertinents du corps professoral, leurs domaines de compétence (entre parenthèses à côté du nom ou en une seule ligne), et décrire la complémentarité et la façon dont l'ensemble des expertises se prête à aborder les grandes questions de recherche du programme de



recherche proposé dans la stratégie scientifique. Fournir les données agrégées du corps professoral et les données bibliométriques multi-individuels (tel que le classement de veille scientifique dans un domaine donné).

Remarque : L'information dans cette section devrait être complémentaire aux biographies brèves fournis. Il ne faut pas répéter l'information.

- 3) **Qualité des installations de recherche de l'établissement.** Précisez la qualité des installations de recherche de l'établissement, notamment :
- les investissements de l'établissement dans les installations de recherche liées au domaine de recherche au cours des cinq dernières années (p. ex. les investissements en matière d'espace, d'infrastructure, de laboratoires, de bibliothèques, de bases et de dépôts de données; le soutien administratif général et indirect);
 - le recrutement de chercheurs et de stagiaires en fonction surtout de l'accès à ces installations;
 - la qualité et la viabilité des installations de recherche actuelles (installations uniques en leur genre, de pointe);
 - leur utilisation par des chercheurs d'autres groupes de recherche nationaux et internationaux;
 - la répartition concurrentielle ou examinée par les pairs de l'accès à ces installations.
- 4) **Qualité des occasions et des milieux de formation en recherche.** Indiquez la qualité des occasions et des milieux de formation dans le domaine de recherche, notamment :
- les investissements de l'établissement en matière de formation dans le domaine de recherche au cours des cinq dernières années, par exemple les nouveaux cours et programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles et les initiatives novatrices en matière de milieux de formation enrichis (p. ex. formation multidisciplinaire, formation de technicien, etc.), la mobilité et l'accueil des stagiaires dans le cadre de collaborations avec d'autres groupes de recherche (publics et privés) et les installations (nationales, internationales et avec accès à distance, le cas échéant). Pour être citées, ces initiatives devraient aller au-delà des simples échanges culturels, études à l'étranger et stages de programmes coopératifs. Elles devraient comprendre une formation à grande valeur ajoutée qui distingue les stagiaires dans leur domaine (diplômes conjoints, modules du curriculum intégrés avec des partenaires, écoles d'été/d'hiver, installations et savoir-faire uniques en leur genre et supervision conjointe avec des groupes de calibre mondial, etc.);
 - des données sur le nombre de stagiaires de recherche inscrits et diplômés chaque année sur une période de cinq ans (veuillez fournir les données pour chacun des niveaux suivants : maîtrise, doctorat et stages postdoctoraux) dans le domaine de recherche, y compris des renseignements sur les bourses et les prix prestigieux accordés aux étudiants par l'établissement ou détenus par les stagiaires recrutés à l'établissement;
 - des données sur le placement des diplômés (y compris l'emploi) et le recrutement de stagiaires dans d'autres centres et groupes de recherche de calibre mondial (publics et privés).

Critère 2 : Pertinence stratégique de la recherche pour le Canada

Rubrique n° 3 : Conformité de l'initiative proposée aux [domaines de recherche prioritaires en sciences, en technologie et en innovation du gouvernement du Canada](#) (veuillez noter que seules les initiatives qui sont conformes aux domaines de recherche prioritaires du gouvernement du Canada seront financées.)

- Décrivez comment la stratégie scientifique proposée par votre établissement permettra de faire progresser les domaines de recherche qui constituent des priorités ou des sous-priorités en sciences, en technologie et en innovation pour le gouvernement du Canada.
- Expliquez la mesure dans laquelle l'initiative correspond aux priorités provinciales et territoriales;
- Présentez les autres groupes et organismes canadiens (tous les secteurs) qui participent à ce domaine de recherche, le centre d'intérêt de leurs activités et le lien entre votre initiative et ces activités.

Biographies brèves

Pour aider les pairs avec l'évaluation des forces de l'équipe et son leadership, ces biographies fourniront des informations de base sur les personnes clés qui seront appelées à participer à la mise en œuvre.

- **Pour la stratégie scientifique proposée**, vous pouvez fournir une biographie brève **pour un maximum de 10 personnes clés** qui tiendront un rôle de leadership clé soit dans la mise en œuvre de la stratégie



institutionnelle (par exemple, administrateur d'université, chef de centre ou institut) ou la stratégie scientifique (par exemple, directeur scientifique, chercheur principal de l'une des recherches clés directions ou des domaines qui font l'objet de la proposition).

- Chaque biographie brève est d'un maximum de 2 pages. Celles-ci ne sont pas comptées dans la limite de page pour la proposition.
- La biographie brève devrait inclure les informations et les rubriques suivantes, selon la pertinence avec la demande :
 - Nom de la personne clé
 - Éducation / Formation : indiquez uniquement les programmes d'études actuellement en cours et/ou déjà terminés.
 - Emploi /Affiliations : indiquez votre emploi principal actuelle, le lieu d'emploi (si avec un établissement d'enseignement postsecondaire indiquez si c'est permanent ou mène à la permanence, à temps plein ou à temps partiel), et autre expérience de travail professionnelle et en milieu universitaire, ainsi que celle acquise dans des domaines de nature administrative.
 - Financement de la recherche : dressez la liste de toutes les sources d'appui dont vous avez bénéficié au cours des quatre dernières années. **(Cette rubrique pourrait ne pas être pertinente pour les administrateurs et peut donc être retirée.)**
 - Contributions les plus importantes (jusqu'à cinq) : décrivez vos contributions à la recherche et/ou des applications pratiques au cours des six dernières années. Vous pouvez énumérer les contributions faites avant cette période mais dont l'impact se fait sentir maintenant. Pour chacune, décrivez l'influence sur l'orientation du courant de pensée et les activités de la communauté de recherche visée, et l'importance pour les autres chercheurs et les utilisateurs finals de ces contributions et les fins auxquelles elles ont servi. Dans le cas de travaux de recherche en collaboration, décrivez votre rôle. **(Pour les administrateurs, cette rubrique peut être modifiée pour « Réalisations les plus importantes » afin d'énumérer l'expérience/ les réalisations à administrer de grandes initiatives de recherche.)**

Un gabarit pour la biographie brève est fourni. Dans le gabarit, remplissez chacun des champs obligatoires. **Le gabarit de la biographie brève est « déverrouillé » afin de permettre aux candidats d'ajouter plus facilement du contenu spécifique concernant la personne clé.**

Le nom de l'établissement et de la personne clé doivent figurer dans le haut de chaque page. Numérotez toutes les pages. Pour le texte, vous devez utiliser la police de caractères Times New Roman et choisir une taille de 12 points ou plus. Utilisez des feuilles de 8 ½ po x 11 po (21,5 cm x 28 cm). Toutes les marges doivent être réglées à au moins ¼ po (1,87 cm).

Partie 4 : Évaluateurs suggérés

L'établissement doit proposer au moins cinq évaluateurs potentiels pour la stratégie scientifique proposée. Veuillez fournir vos suggestions dans le Formulaire d'évaluateurs suggérés. Si vous souhaitez proposer plus de cinq évaluateurs potentiels, veuillez joindre une page supplémentaire du Formulaire d'évaluateurs suggérés, et les intégrer en un seul PDF.

Il doit être téléchargée sous forme de document PDF distinct et interrogeable (et non pas une image numérisée) intitulé : Évaluateurs suggérés -Nom de l'établissement-Titre **ou** Domaine de recherche.

Pour demander au Secrétariat de ne pas inviter une personne à évaluer la demande, envoyez un courriel à information@cfref-apogee.gc.ca en indiquant clairement dans la ligne d'objet le nom de l'établissement.

Les évaluateurs devraient être en mesure d'évaluer la lettre d'intention et/ ou la demande dans la langue dans laquelle elle a été rédigée. Les administrateurs du programme se réservent le droit d'effectuer la sélection finale des évaluateurs et ils peuvent décider de ne retenir aucun des évaluateurs suggérés.

Les évaluateurs ne peuvent pas:

- être membres du corps professoral d'un établissement canadien (excluant les professeurs auxiliaires);
- être affiliés à l'établissement demandeur (incluant les hôpitaux et les instituts de recherche) ou à un organisme recevant un soutien financier de cet établissement;



- avoir occupé, au cours des six dernières années, un poste au sein de l'établissement demandeur;
- participer au programme de recherche proposé;
- être une recrue potentielle de cette stratégie scientifique;
- être en position de bénéficiaire directement des résultats.

Les critères suivants seront utilisés pour identifier les conflits d'intérêts :

Au niveau de l'établissement/ les établissements :

- a travaillé pour l'établissement/ les établissements du/ des candidat(s) durant les six années passées
- a une relation professionnelle avec l'établissement/ les établissements du/ des candidat(s)
- a une affiliation avec l'établissement/ les établissements du/ des candidat(s) ou les organismes/ entreprises qui sont des partenaires clés*, y compris avec des hôpitaux de recherche ou des instituts de recherche affiliés
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la demande
- a depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec l'établissement/ les établissements du/ des candidat(s)

* Les organismes/ entreprises qui sont des partenaires clés sont ceux identifiés dans la demande comme contributeurs sécurisés avec un rôle défini et très concret pour la mise en œuvre de la proposition. Pour ceux qui sont identifiés comme des partenaires potentiels, une situation de conflit peut être ou ne pas être importante et sera gérée au cas par cas.

Au niveau des individus** :

- pourrait recevoir un avantage professionnel ou personnel résultant de la demande qui fait l'objet de l'évaluation
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la demande
- a une relation professionnelle avec un candidat impliquant un contact soutenu au cours des six dernières années
- est un parent ou un ami proche d'un candidat ou entretient une relation personnelle avec un candidat
- a depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec un candidat
- a une affiliation professionnelle étroite avec un candidat si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années :
 - avoir des interactions fréquentes et régulières avec un candidat dans le cadre de fonctions exercées au sein d'un même département, d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise;
 - avoir été le superviseur ou le stagiaire d'un candidat;
 - avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec un candidat ou prévoir le faire prochainement.

** Les individus sont ceux qui tiendront un rôle de leadership clé dans la mise en œuvre soit d'une Stratégie institutionnelle (par exemple, administrateur d'université, chef de centre ou institut) ou une Stratégie scientifique (par exemple, directeur scientifique, le chercheur principal de l'une des recherches clés directions ou des domaines qui font l'objet de la proposition).

Partie 5: Formulaire administratif

Remplissez chacun des champs obligatoires (avec une boîte grise) dans le formulaire.

La Personne-ressource pour l'établissement doit être un représentant de haut niveau de l'établissement.

La page 2 est la page de signature. Une copie PDF numérisée de la page de signature dûment remplie et signée doit être incluse avec votre lettre d'intention. La copie papier signée doit suivre par la poste.

Remarque :

Si un établissement a reçu un octroi au premier concours :

Il peut présenter une demande au deuxième concours pour soutenir une initiative dans un domaine de recherche

différent; un financement majoré ne peut pas être demandé pour un appui à une initiative qui poursuit et élargit le même domaine ou thème central qui a fait l'objet d'un octroi à la suite du premier concours. L'établissement doit cependant démontrer, dans sa proposition, qu'il a la capacité et les ressources nécessaires pour mener une deuxième initiative institutionnelle qui répond aux objectifs ambitieux du Fonds et contribue à l'avancement de la stratégie globale de l'établissement pour atteindre l'excellence.

Si un établissement n'avait pas réussi au premier concours :

Il peut soumettre de nouveau une demande portant sur le même domaine d'intérêt au deuxième concours (ou sur un autre domaine). Cependant, pour réduire la charge de travail des participants au processus d'évaluation par les pairs, vu que les deux concours inauguraux sont très rapprochés, la direction responsable du Fonds se réserve le droit de reporter au deuxième concours toute évaluation par les pairs pertinente ayant été effectuée dans le cadre du premier concours. Si une demande présentée dans le cadre du deuxième concours est suffisamment similaire à une demande présentée par le même établissement lors du premier concours, la direction responsable du Fonds pourra décider, en consultation avec les présidents des comités d'évaluation, de ne pas solliciter de nouvelles évaluations de la proposition par des experts.

Soumission de la lettre d'intention

Toutes les parties de la lettre d'intention (formulaire et pièces jointes) dûment remplies doivent être téléchargées sur le Portail du Fonds au plus tard à **21 heures (de l'Est) le 9 novembre 2015**. Elle comporte cinq parties obligatoires :

1. Formulaire de la stratégie institutionnelle (Partie A)
2. Formulaire de la stratégie scientifique (Partie B)
3. Pièces jointes :
 - Proposition –pour la stratégie scientifique
 - Biographies brèves pour un maximum de 10 personnes clés pour la stratégie scientifique
4. Formulaire d'évaluateurs suggérés
5. Formulaire administratif

Pour demander la mise en place ou la réactivation d'un compte du Fonds dans le portail, veuillez envoyer un courriel à information@cfref-apogee.gc.ca, bien avant de la date limite pour la soumission des lettres d'intention, en identifiant clairement l'établissement dans la ligne d'objet du courriel.

Les parties 2 et 3 ci-dessus doivent être présentées dans un seul PDF intégré et interrogeable (pas une image numérisée). Les parties 1, 4 et 5 doivent être soumises séparément en trois pièces jointes PDF interrogeables (à l'exception de la page de signature dûment signée dans le formulaire administratif, qui peut être une copie numérisée).

Pour télécharger votre **lettre** d'intention, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Dans le menu déroulant « Candidats », sélectionnez « Bibliothèque du Candidat ».
2. Un dossier avec le nom de votre compte se trouve dans la Bibliothèque du Candidat. C'est le dossier auquel vous avez accès pour télécharger des documents. Cliquez sur ce dossier pour l'ouvrir.
3. Dans le dossier, vous verrez une barre de menu. Sélectionnez Télécharger. La fenêtre de Télécharger un document apparaît.
4. Dans cette fenêtre, sélectionnez le bouton « Parcourir » pour sélectionner les fichiers que vous souhaitez télécharger.
5. Cliquez sur « Ouvrir » pour télécharger les fichiers.
6. Vous pouvez télécharger des documents à votre bibliothèque jusqu'à la date limite du **9 novembre**.

Après la date limite, le portail ne sera plus accessible aux établissements.

Pour les questions sur le processus de la lettre d'intention, veuillez envoyer un courriel à information@cfref-apogee.gc.ca.

Contexte – Étape de la présentation des demandes au deuxième concours



Seulement les lettres d'intention démontrant que l'établissement a la capacité de leadership mondial dans le domaine de recherche proposé(s) et qui sont conformes aux domaines de recherche prioritaires en sciences, en technologie et en innovation du gouvernement du Canada, seront invités à soumettre une demande. Plus précisément, les lettres d'intention doivent recevoir une cote minimale de « Répond complètement au critère » sur le critère 1 mentionnés ci-dessous, et être conformes aux domaines de recherche prioritaires en sciences, en technologie et en innovation du gouvernement du Canada pour le critère 2, dans l'évaluation par le comité d'évaluation et le comité de sélection. De plus, seul un nombre gérable de propositions pour la considération des comités d'évaluation, et du comité de sélection, seront invités à soumettre une demande; tout en assurant un niveau de compétitivité adéquat.

Les résultats de la lettre d'intention seront annoncés en janvier 2016; une liste des établissements invités à présenter une demande sera affichée dans le site Web du Fonds Apogée.

À l'étape de la présentation des demandes :

Dans la partie A - la Stratégie institutionnelle, les établissements doivent soumettre une stratégie institutionnelle globale, par rapport au Fonds. Cette stratégie doit présenter la façon dont l'établissement prévoit atteindre les objectifs ambitieux du Fonds, dans des domaines d'intérêt stratégique pour le Canada et conformément aux plans stratégiques approuvés de l'établissement. La partie A doit décrire en détail comment l'établissement utilisera la subvention afin d'atteindre les objectifs énoncés de la stratégie institutionnelle. Elle doit aussi présenter le contexte général et les motifs qui sous-tendent le choix stratégique du ou des domaines d'intérêt et l'orientation générale adoptée par l'établissement pour atteindre l'excellence et exercer un leadership en recherche à l'échelle mondiale. Autrement dit, l'établissement doit faire un cas pour le choix des domaines de recherche et doit décrire comment avancer ces se servirait la stratégie globale de l'établissement en matière d'excellence et de leadership.

La Stratégie institutionnelle (Partie A) devra définir une approche stratégique cohérente et un plan; il incombe à l'établissement de présenter un cas convaincant pour le choix des sous-thèmes dans la stratégie scientifique et comment ils sous-tendent la stratégie institutionnelle. La proposition doit clairement démontrer en quoi ces domaines ou sous-thèmes sont liés et comment ils pourront être mis à contribution afin d'apporter un axe stratégique cohérent pour l'établissement ainsi qu'un leadership intégré au sein de l'établissement pour la mise en œuvre de l'initiative.

La partie A sera utilisée dans le cadre du processus décisionnel; elle servira à évaluer les volets stratégiques et les aspects de gestion de la proposition. Elle permettra en particulier d'évaluer les éléments liés au critère de sélection 3, Qualité du plan de mise en œuvre :

- la vision de l'établissement et sa disposition à engager des ressources internes pour appuyer l'initiative institutionnelle proposée (ou les initiatives);
- la vigueur attestée de la culture et des normes en matière de recherche de l'établissement;
- la qualité des plans de mise en œuvre et de gestion de risques;
- la pertinence du plan de mesure du rendement de l'établissement pour ce qui est de suivre les progrès réalisés et d'évaluer les résultats.

La partie A vise un public de généralistes et les experts scientifiques dans le domaine(s) de la recherche.

Dans la partie B - la stratégie scientifique, l'établissement doit présenter une stratégie scientifique qui répond au critère de sélection 1 du Fonds - le potentiel futur ; et au critère de sélection 2 du Fonds – le potentiel de créer des avantages économiques à long terme pour le Canada, de favoriser l'innovation, et d'obtenir des ressources supplémentaires et de promouvoir la mobilisation des connaissances dans le cadre de partenariats.

La partie B doit décrire en détail comment l'établissement utilisera la subvention afin d'atteindre les objectifs énoncés de la stratégie scientifique. Elle doit établir brièvement des preuves du rôle et de la réputation de l'établissement à l'échelle internationale dans le domaine de recherche prioritaire, ainsi que démontrer de façon convaincante le potentiel et le caractère prometteur du programme de recherche au cours de la période visée par la subvention, au chapitre des retombées scientifiques à l'échelle mondiale, des retombées sociétales (y compris économiques) et des retombées sur le rôle d'excellence et le leadership de l'établissement à l'échelle mondiale dans le domaine de recherche.

La partie B permettra d'évaluer les éléments restants liés aux critères de sélection 1 et 2 :



Critère 1 : Mérite scientifique et capacité avérée de chef de file à l'échelle internationale – le potentiel futur

- l'originalité et le positionnement de la recherche proposée par rapport à la capacité nationale et internationale existante;
- le potentiel qu'a la recherche proposée de donner des résultats marquants à l'échelle mondiale; et
- le potentiel qu'a l'établissement de démontrer un leadership à l'échelle mondiale en recherche dans le domaine ou les domaines proposés.

Critère 2 : Pertinence stratégique de la recherche pour le Canada

- le potentiel qu'a la recherche proposée de créer des avantages économiques à long terme pour le Canada;
- le potentiel qu'ont les résultats de recherche de favoriser l'innovation (p. ex. créer des projets commerciaux ou prendre appui sur ces projets, faire avancer les politiques publiques ou mobiliser les découvertes issues de la recherche);
- la capacité de l'initiative proposée d'obtenir des ressources supplémentaires et de promouvoir la mobilisation des connaissances dans le cadre de partenariats avec :
 - le secteur privé;
 - des établissements de recherche internationaux;
 - le secteur public, des organisations universitaires et philanthropiques, tant au Canada qu'à l'étranger.

Les experts scientifiques des domaines de recherche sont le public visé par la partie B.